

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Axes forts de transports publics urbains

Le tramway Lausanne-Renens pourra enfin voir le jour

Une étape décisive pour la construction du tramway entre Lausanne-Flon et Renens-Gare vient d'être franchie. Le Tribunal administratif fédéral a rejeté les deux recours sur les secteurs de Renens et du Flon, permettant ainsi l'entrée en force de l'autorisation de construire. Cette décision met fin aujourd'hui à de longues années de procédures juridiques en validant pour la première fois la globalité du permis de construire du tramway. Les porteurs du projet se réjouissent de cette décision et lancent un appel solennel à toutes les parties pour soutenir un démarrage rapide du chantier. Pour cela, elles souhaitent trouver rapidement une solution permettant de ne pas construire la rampe Vigie-Gonin et donc de préserver la forêt du Flon. Reconnaisant cette volonté des autorités, Toto Morand, pour l'association des acteurs économiques et sociaux du Flon, a d'ores et déjà annoncé qu'il ne ferait pas recours. Les milieux économiques, représentés par Patrick Eperon de la Fédération patronale vaudoise, s'engagent aux côtés des porteurs du projet à identifier une solution commune.

Le suspense autour de la construction du tramway Lausanne-Renens prend aujourd'hui fin avec les arrêts du Tribunal administratif fédéral (TAF). Le permis de construire du tramway entre en force dans sa totalité. C'est avec une grande satisfaction que les porteurs de projet ont accueilli cette décision judiciaire qui permet d'envisager le lancement du chantier dans un avenir proche. Cependant, cette décision peut encore faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours au Tribunal fédéral (TF), instance qui s'était déjà prononcée favorablement sur le dossier en mai 2019. À cette éventualité, les porteurs de projet lancent aujourd'hui un appel solennel à ne plus retarder la construction du tramway Lausanne-Renens. Dans cette perspective, l'association des acteurs économiques et sociaux du Flon, par la voix de son président Guillaume Morand, a annoncé qu'elle ne fera pas recours.

Le tramway qui s'ancre avec les BHNS et les métros dans le programme des Axes forts est une réponse à la densification de la population dans l'agglomération lausannoise et vise à préserver l'environnement et le climat. En 10 ans, l'agglomération lausannoise a connu des évolutions importantes. Le trafic individuel a baissé et de nouveaux grands

projets d'infrastructures de transports publics sont projetés, comme le futur métro m2/m3. En outre, l'importance de la forêt urbaine du Flon est désormais largement reconnue grâce à l'engagement de l'association My Flon, présidée par M. Morand. La forte mobilisation qu'il a suscitée a permis de révéler les qualités paysagères, écologiques et climatiques de cet espace vert. Sans son engagement la forêt aurait déjà été défrichée.

Dès lors, les conditions d'une évolution des mesures d'accompagnement routières au centre de Lausanne - indispensables comme le rappelle le TAF - sont envisageables. Elles devraient préserver la forêt du Flon et concrétiser les Axes forts de transports publics tout en maintenant l'accessibilité multimodale du centre-ville. Dans cette hypothèse, la commune de Lausanne confirme qu'elle est prête à renoncer à construire la Maison du livre et du patrimoine au Flon.

De telles évolutions nécessiteraient une mise à l'enquête complémentaire qu'un éventuel recours au TF ne ferait que retarder. Le Canton avec l'appui de la commune de Lausanne a entamé des discussions avec les milieux concernés qui se poursuivront dans les semaines à venir pour parvenir à un accord satisfaisant pour toutes les parties. Les milieux économiques, commerçants et routiers vaudois et lausannois, représentés par Patrick Eperon, responsable politique mobilité à la Fédération patronale vaudoise, se déclarent ouvertes à trouver une solution commune pour garantir l'accessibilité en voiture et en transports publics, dont le tramway, dans l'agglomération Lausanne-Morges et au centre-ville de Lausanne.

En ce qui concerne la construction du tramway, l'intention est de la démarrer le plus rapidement possible. Passé le délai de recours, les porteurs de projet reviendront avec une présentation des prochaines étapes de mise en œuvre du projet.

Les porteurs de projet

Nuria Gorrite, cheffe du Département des Infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Tinetta Maystre, présidente du Conseil d'administration des tl

Grégoire Junod, syndic de la Ville de Lausanne

Florence Germond, municipale des Finances et de la mobilité de la Ville de Lausanne

Alain Gillièron, syndic de la Ville de Prilly

Stéphane Rezso, syndic de la Ville de Crissier

Jean-François Clément, syndic de la Ville de Renens

Samuel Barbou, chef de projet, Transports publics de la région lausannoise tl

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 février 2020

RENSEIGNEMENTS

DIRH, Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH),

021 316 70 01

Grégoire Junod, syndic de Lausanne,

021 315 22 01

Florence Germond, municipale des Finances et de la mobilité de la Ville de Lausanne,

021 315 72 00

Tinetta Maystre, présidente du Conseil d'administration des tl,

076 407 33 81

Patrick Eperon, responsable politique mobilité, Fédération patronale vaudoise,

079 331 19 87

Samuel Barbou, chef de projet, Transports publics de la région lausannoise tl,

021 621 04 99